



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

D 2025 07 10 069

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

10 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 4 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS
Absents excusés	M. FOURNIER, D. GANNE, A. BOUSSER, G. MASRARI, M. CHALENDAR, Michèle GALLET
Absents	J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, A. NEUSSER
Procurations	M. FOURNIER à M-C. ROCH, D. GANNE à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à S. MANFRINI, G. MASRARI à P. GUINOT, M. CHALENDAR à H. GRANGE, Michèle GALLET à M. GALLET
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

10. Travaux - Validation du plan de financement, Phase APD, modernisation de l'éclairage public – FULL LED

Depuis le 1er janvier 2025, une nouvelle réglementation concernant l'éclairage public est entrée en vigueur. Par ailleurs, la directive européenne RoHS, prévoit qu'à partir de février 2027, la commercialisation des lampes à décharge destinées à l'éclairage extérieur sera interdite.

Cette nouvelle directive entraînera des conséquences significatives sur le parc d'éclairage public. Dès 2027, les lanternes équipées de lampes à décharge (SHP, IM) ne seront plus réparables.

Ainsi, la commune a missionné le SIEA en 2024 afin de réaliser une étude pour procéder au remplacement de l'ensemble des éclairages du domaine public par des éclairages LEDs. 317 points lumineux, ainsi que 26 armoires de commande sont concernés par le présent plan de financement.

Le coût des travaux est évalué comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 237 714.98 € TTC
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune 171 960.54 €

La modernisation des points lumineux implantés sur le domaine privé des lotissements, sera à la charge des propriétaires. 107 points lumineux sont concernés.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour la modernisation du réseau d'éclairage projet Full LED pour un montant à charge de la commune de 171 960.54 euros.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2025.

Fait à Ornex, le 11 juillet 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 11 juillet 2025

Affiché le : 11 juillet 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la notification.